



Appel procédure divorce prononcé à Alger

Par **dznora**, le **20/06/2013 à 14:02**

Mon mari a intenté une procédure de divorce en Algérie qui s'est soldé par un jugement provisoire je voudrais faire appel en France rn1- existe t-il des accords franco algérien pour faire appel d'autant plus j'ai subi des violences avec répudiation du domicile rnrn2- Dans mon cas peut on appliquer les accords du droit communautaire. Mon mari est algéro irlandais donc mariage inscrit uniquement à Alger.rnrnBien à vous

Par **amajuris**, le **20/06/2013 à 14:49**

bjr,rnje vous conseille de faire appel à un avocat spécialisé en droit international privé.rnvous ne pouvez pas faire appel en france d'un jugement d'un tribunal algérien.rnpar contre si le divorce algérien n'a pas respecté certains principes du droit français ou européen, il ne pourra pas être transcrit en france.rncdt

Par **dznora**, le **20/06/2013 à 16:16**

BjrrnrnPouvez vous m'indiquer un avocat compétent dans cette spécialité rnMerci